

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2025-2028

MINIMAX 2025

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 20 au 29 juin 2025

Organisée en Méditerranée Occidentale par la
Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Avec la participation de la
Société Nautique d'Ajaccio



Course en Duo et en équipage de plus de deux de 500 milles en deux étapes,
jauge OSIRIS et Multi 2000

Grade 4 de la Fédération Française de Voile

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.3 La partie B section II du RIPAM, quand elles remplacent les règles du chapitre 2 des RCV entre les heures légales de coucher et de lever du soleil.

1.4 Les arrêtés préfectoraux en vigueur, notamment ceux disponibles sur le site de la PREMAR MED

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.sngrpc.com/mini-max/> Il pourra être dupliqué sur le groupe WhatsApp coureurs constitué avant départ de la course. Il sera demandé aux concurrents d'indiquer un numéro de téléphone de référence sur leur feuille d'inscription afin de constituer le groupe WhatsApp coureurs.

Le PC course est situé à la Société nautique, SNGRPC, secrétariat Corinne : 04.66.53.29.47, à contact@sngrpc.com et à bord du bateau comité pendant l'escale à Ajaccio.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77 (dégagement canal 8)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les bateaux seront équipés par l'organisateur :

- **De balises de géolocalisation** « ocean tracking » à alimentation autonome (45 jours). Elles auront deux modes de transmission GSM ou IRIDIUM. Elles seront obligatoirement à maintenir en service depuis le départ de Port Camargue jusqu'à la ligne d'arrivée retour sur Port Camargue, y compris quand les bateaux ne sont pas ou plus en course. Les traces des concurrents seront enregistrées à fréquence rapprochée (de 30 secondes à 1 minute) dans les zones de passages critiques. Elles seront mises à disposition du grand public pendant la course avec un lien publié sur le site www.sngrpc.com/mini-max/ dans la rubrique MINIMAX 2025

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 **Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le quai devant le bureau de la Société Nautique à Port Camargue et sur le bateau comité de course à Ajaccio, Dufour 425 Marigot Bay avec cagnards Minimax organisation**

5.2 **Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).**

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 **COURSE 1 :**

Briefing obligatoire avec distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) émargement départ le **vendredi 20 juin à 18 heures** au Club House salle Christian Charée suivi d'un apéritif dinatoire.

Signal d'avertissement à Port Camargue le samedi 21 juin à 10 heures

COURSE 2 :

Briefing le mercredi 25 juin à 8 heures, distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) éménagement départ, devant le bateau comité à Ajaccio

Signal d'avertissement à 10 heures

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour tous les groupes est le pavillon MINIMAX

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

La zone de course est limitée :

- | | | |
|--|-------------|--------------|
| - À l'ouest, au Port de Gruissan, | 43° 6.10' N | 03° 7.30' E |
| - A l'Est au Lion de mer de Saint Raphael, | 43° 24.4' N | 06° 46.40' E |
| - Au Sud à Ajaccio | 41°50' N | 08° 46' E |

9. LES PARCOURS

Les parcours pourront être modifiés sur décision du comité de course et de l'autorité organisatrice si les conditions météorologiques l'imposent. Les nouveaux parcours possibles s'intégreront obligatoirement dans la zone de course déclarée, voir en paragraphe 8 et seront décrits lors des briefings.

9.1 COURSE 1 : Départ- bouée de dégagement éventuelle-bouée Cardinale N de Port Camargue à laisser à bâbord- bouée Cardinale W de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnetts à laisser à bâbord- passage de la porte de Porquerolles-passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Nord/Sud- Balise de la Guardiola à laisser à bâbord - Balise de la Citadelle à laisser à bâbord - Bouée latérale de la Citadelle à laisser à bâbord - Arrivée à Ajaccio.

COURSE 2 : Départ-bouée de dégagement éventuelle--passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Sud/Nord-passage de la porte de Porquerolles-bouée Cardinale Sud des Baronnetts à laisser à tribord-bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette à laisser à tribord-bouée- Cardinale Nord de Port Camargue à laisser à tribord-Arrivée à Port Camargue

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Pour tout le parcours aller et retour, il est interdit de naviguer à une vitesse supérieure à 5 nœuds dans les zones balisées des 300 mètres

9.4 Pour les courses 1 et 2, un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) pourra se tenir près de la porte de Porquerolles. Un pointage officiel des

bateaux pourra être effectué par le comité de course et par les balises de géolocalisation, les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide **d'interrompre la course**, (Règle 32.1 des RCV) il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course **est interrompue** et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. » Le comité de course confirmera ces indications par tous les moyens de communication disponibles.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

En cas d'interruption de la course, les concurrents doivent se mettre en zone de sécurité et rester en contact (VHF, WhatsApp, emails, téléphone) avec le comité de course pour recevoir les informations concernant la suite de l'épreuve.

Pendant cette interruption de course les différents frais, notamment portuaires, sont à la charge des concurrents.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

- **Bouée départ course 1** : Bouée rouge située approximativement à 1.5 mille dans le 300° de la sortie du port de Port Camargue

- **Bouée départ de la course 2** : Information donnée au briefing départ de la course 2.

- **Bouée de dégagement** : Bouée jaune située à environ 1 mille de la ligne de départ dans l'axe du vent.

- **Bouée Cardinale Nord de Port Camargue** ; Située en : 43°31'N 04°06,1'E

- **Bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette** : Située en : 43°29,2'N 04°06,3'E

- **Bouée Cardinale Sud des Baronnets** : Située en : 43°27,6'N 04°08,8'E

- **La porte de Porquerolles est matérialisée par l'alignement :**

du feu de l'île du **GRAND RIBAUD** (43° 00.91'N 6°08.643'E)

et de la cardinale Nord de la **JEAUNE GARDE** (43°00.42'N 6°09,59' E)

- L'île de Porquerolles

- L'île de Port Cros

- **Balise de la Guardiola** 41°54,26N 08°43,22E

- **Feu de l'écueil de la citadelle** 41°54,76N 08°44,41E

- **Bouée latérale de la citadelle** 41°54,95N 08°44,75E

- **Bouée d'arrivée de la course 1 : Bouée orange située approximativement**

41°55,08'N 08°44,76'

- Bouée d'arrivée de la course 2 : Bouée rouge située approximativement

43°31,31'N 04°07,1'E.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Sont considérées comme obstacles, les zones interdites à la navigation, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs.

11.2 Ferme pilote d'éoliennes flottantes Provence Grand Large.

Navigation interdite dans la zone dite « zone 1 » délimitée par les points géographiques suivants :

A 43°12,389'N
04°48,094'E

B 43°12,087'N
04°48,708'E

C 43°10,621'N
04°47,368'E

D 43°10,924'N
04°46,755'E

Les AVURNAV concernant la zone de navigation seront précisés lors des briefing départ.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 10.1 à l'extrémité bâbord.

Premier départ pour la flotte Osiris, deuxième départ pour la flotte Multi 2000

12.2 Application de la RCV 26

- signal d'avertissement, pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
H-5 minutes

-signal préparatoire, pavillon P ou I + 1 signal sonore :
H- 4 minutes

-signal de la minute, affalé du pavillon préparatoire + 1 long signal sonore :
H-1 minute

-signal du départ, affalé du pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
Départ

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ, qu'il est identifié et ne répare pas (RCV 29.1 ou RCV30.1), le concurrent sera déclaré OCS. Le comité de course pourra donner le numéro de voile d'un bateau en rappel

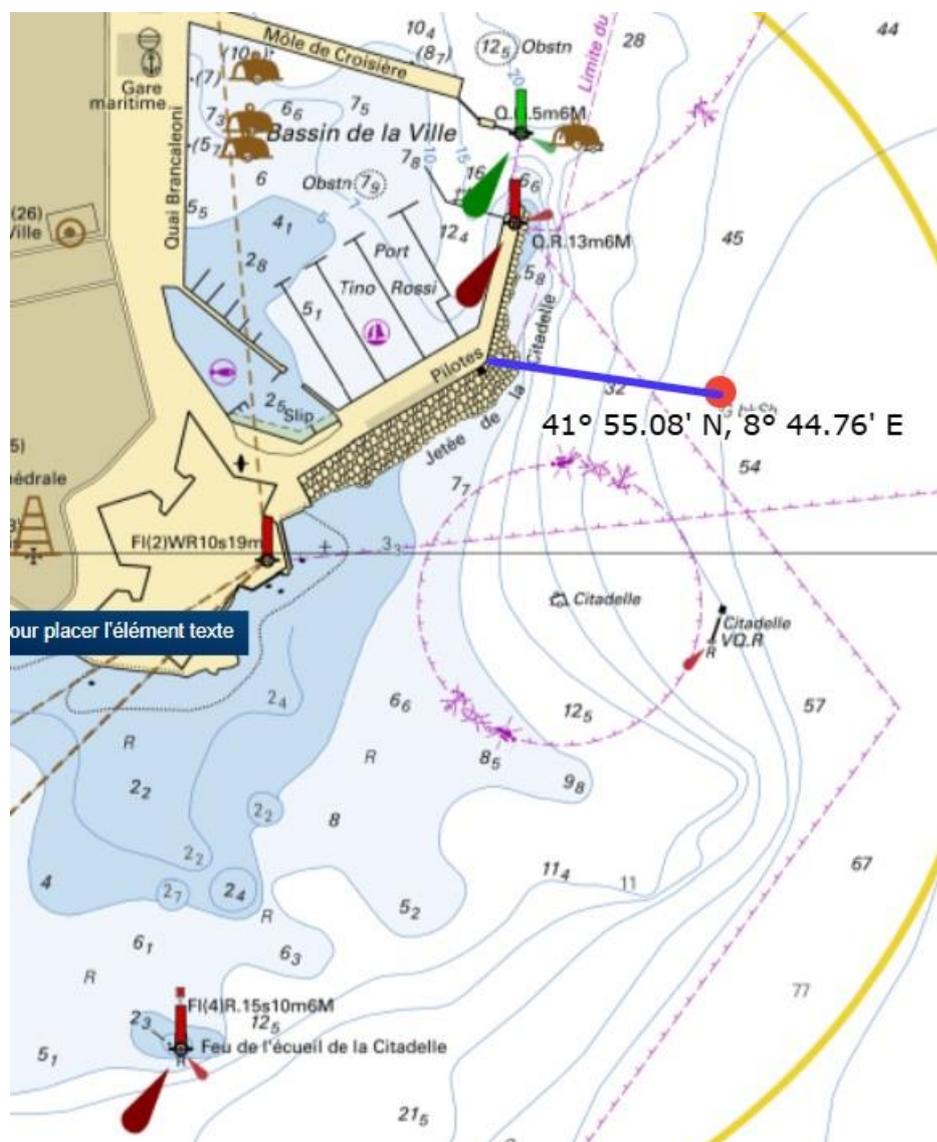
individuel par VHF dans un délai minimum de deux minutes. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a).

- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS sans objet

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 **AJACCIO** : La ligne d'arrivée sera entre mât de pavillon de la Capitainerie du port Tino Rossi et la bouée arrivée de la course 1, bouée orange mouillée dans l'est de la jetée de la Citadelle approximativement au $41^{\circ}55,08'N$ et $08^{\circ}44,76'E$



- 14.2 **PORT CAMARGUE** : La ligne d'arrivée sera entre le feu vert d'entrée du port et la bouée arrivée de la course 2, bouée rouge mouillée dans l'O/NO de ce feu, positionnée au $43^{\circ}31,31'N$ et $04^{\circ}07,1'E$. Elle sera à franchir dans le sens Sud - Nord en venant de la dernière marque de parcours (Cardinale Nord).

14.3 Un bateau viseur de ligne pourra être mouillé à proximité de la ligne d'arrivée, il ne matérialisera pas la ligne d'arrivée.

14.4 **[DP]** Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité la première occasion raisonnable (voir feuille de route)

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.2 Pénalités de remplacement :

- Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV, notamment infraction aux règles de la partie B section II du RIPAM, pourra après instruction être sanctionnée d'une pénalité, appliquée au temps compensé, pouvant aller de 30 minutes à la disqualification.

Les pénalités appliquées en temps compensé sont les suivantes : Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10 :

DNC, DNS, OCS , NSC, DSQ, DNF, RET , pour la course, temps du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 50%

Un concurrent DNC ou DNS sur les deux courses ne sera pas classé au général.

16. TEMPS LIMITES POUR LES DEUX GROUPES

COURSE 1 : Fermeture de la porte de Porquerolles lundi 23 juin 2025 à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée à Ajaccio mercredi 25 juin à 6 h

COURSE 2 : Fermeture de la porte de Porquerolles vendredi 27 juin à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée dimanche 29 juin à 11 h

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction..

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les demandes d'instruction doivent être déposées, auprès de l'organisation, dans le temps limite du dépôt des réclamations

17.2 Délai de dépôt de réclamation :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent classé de la course considérée ou 1 heure après fermeture de la ligne d'arrivée.

- Pour les concurrents : 2 heures après l'arrivée du concurrent déposant la réclamation (arrivée diurne) ou entre 10 heures et 11 heures en cas d'arrivée entre l'heure du coucher et celle du lever du soleil (arrivée nocturne).

- 17.3 Les réclamations seront jugées à la SNGRPC à l'issue de la course 2. Les convocations seront diffusées dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.
- 17.4 Le lieu d'affichage est situé au bateau comité à Ajaccio pour la course 1 et devant le club de la SNGRPC sur les tableaux « comité de course/jury » pour la course 2.
Toutes les informations pourront être dupliquées sur le site <https://www.sngrpc.com/mini-max/>

18. CLASSEMENT

18.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18.2 a) **Le classement Osiris** sera établi sur le cumul des temps compensés de la course 1 et de la course 2 en temps sur distance avec application du CVL

- **Groupe 1 : Duo**
- **Groupe 2 : Equipage de plus de deux coureurs**

Ce découpage de la flotte pourra être modifié avant le premier signal de départ en fonction du nombre des bateaux inscrits

b) **Le classement Multi 2000** sera établi en cumul de temps compensés de la course 1 et de la course 2 selon la formule : Temps compensé = Temps Réel x Rating Multi 2000 ; le Rating Multi 2000 étant celui du certificat de jauge Multi 2000 en cours de validité.

Un groupe Monotype pourra en plus être établi si au minimum 5 concurrents de la même classe et de même rating effectuent la course.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 **L'émargement** arrivée sera effectué par la remise de la feuille de route à l'issue de chaque course L'heure limite de cet émargement arrivée sera l'heure limite de dépôt des réclamations.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le canal 77 Dégagement 8 si nécessaire. Les concurrents devront rester en veille permanente sur les canaux 16 et 77.

19.3 Pour la course 1,

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée . Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

Pour la course 2

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée . Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

19.4 Un bateau **qui abandonne** une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. (Message mail, groupe WhatsApp, VHF, Téléphone). L'abandon devra être confirmé par écrit sur la feuille de route à remettre au comité de course.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT, ESCALE TECHNIQUE.

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. L'équipement endommagé devra être présenté et la demande de remplacement devra être faite à la première occasion raisonnable

20.3 ESCALE TECHNIQUE (voir annexe feuille de route) : Un concurrent a le droit de relâcher pour une escale technique. A partir du point géographique reporté sur la feuille de route, la mise en route du moteur (ou un remorquage) peut être effectuée pour rejoindre ou repartir d'un lieu d'escale ou ravitaillement et réparations peuvent être effectués. Cette navigation au moteur ne doit pas faire progresser le concurrent vers la ligne d'arrivée conformément à la RCV 42.3 (i) Le concurrent reprendra sa course en repassant sur le même point géographique ou celle-ci aura été interrompue.

Toutes les informations concernant cette escale technique seront reportées sur la feuille de route et communiquées au comité de course dès que possible.

21. CONTROLES DE JAUGE ET DE SECURITE

La course est ouverte aux bateaux équipés conformément au règlement de sécurité pour la navigation en zone semi hauturière avec rajout des lignes de vie à poste.

21.1 Un contrôle de jauge et de sécurité sera effectué par le Comité Technique avant le départ. Le contrôle se fera à partir du jeudi 19 juin.

Les skippers doivent prendre rendez-vous au secrétariat du club au plus tard le vendredi 13 juin. Une plage de 2h est à prévoir pour tenir compte des aléas dans les opérations de contrôle.

Pour leur contrôle, les bateaux devront être stationnés à proximité du local de la SNGRPC. Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité et, pour les voiliers qui relèvent d'une Association de Classe, un certificat de conformité valide fourni par la classe.

21.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité à la jauge OSIRIS, aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. (RCV 78.1)

21.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, le vendredi 20 juin au moment du briefing. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du signal d'avertissement de la course 1.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux comité de course arboreront le Pavillon du club et le pavillon de la Minimax.

23. [DP] PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

23.1 Evacuation des détritius RCV 47

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritius dans l'eau. Les détritius doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

23.2 Sanctuaire Pelagos.

La course se déroule en partie dans cette zone internationale de protection des mammifères marins. L'attention des concurrents est attirée sur le code de bonne conduite à respecter dans cette zone. <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>

24. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26 LA PROCLAMATION DES RESULTATS et remise des prix, sont prévues dimanche 29 juin à 12 heures, ou autre en fonction des arrivées. La diffusion de l'information sera faite au tableau officiel et pourra être dupliquée sur le groupe WhatsApp coureurs.

Président du Comité de course : Alain FICHOU (Comité de course national)

Comité de course adjoint : Denis REYNAUD (Comité de course régional) 06 22 44 03 86

Président du jury : Jean-Claude BORNES (Juge international)

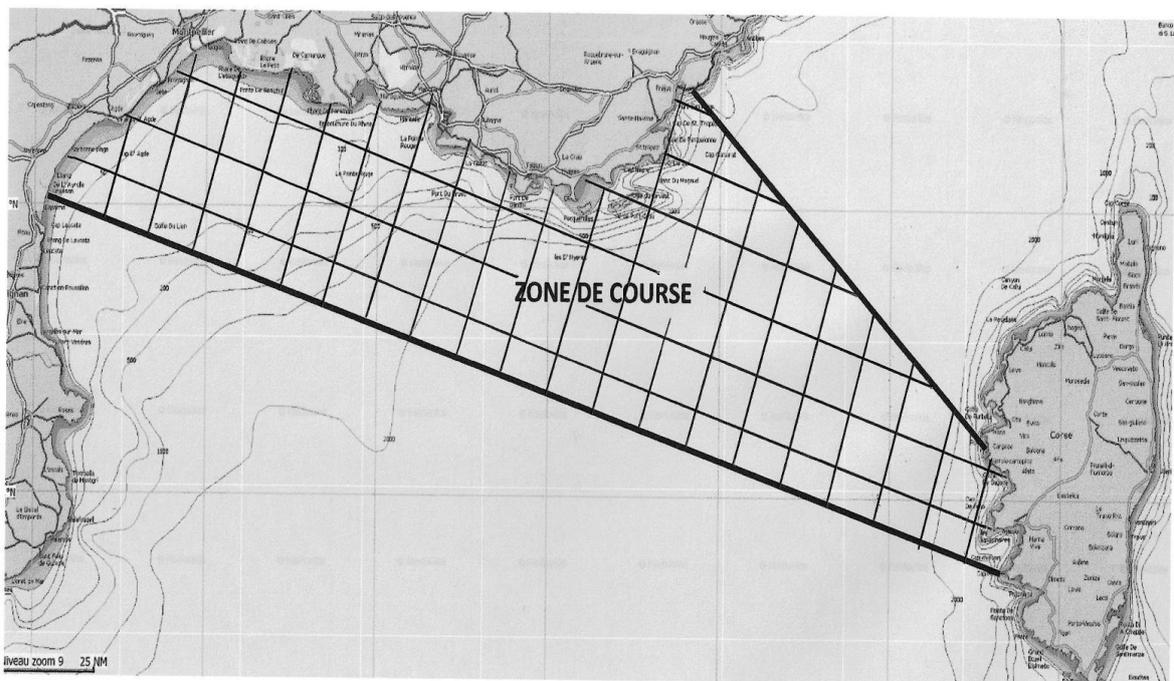
Président du comité technique : Guy VALENTIN (Comité technique national)

Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN

Secrétariat à terre : Corinne DARDE 04 66 53 29 47

Responsable de l'organisation pour la SNGRPC : Alain GOUJON 06 61 72 10 40

ZONE DE COURSE



MINIMAX 2025

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 1

1) Passage de la porte de Porquerolles

(L'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au lundi 23/06 à 16 h)

à heure GPS (jour, heure, minute, seconde)

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Ajaccio (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au mercredi 25 à 6 h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

A la position géographique LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS

(Jour, heure, minute, seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations

MINIMAX 2025

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 2

1) Passage de la porte de Porquerolles (l'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au vendredi 27/06 à 16 h)

à heure GPS (jour, heure, minute, seconde)

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Port Camargue (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au dimanche 29 juin à 11 h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Position géographique : LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS
(jour, heure, minute seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations